

ALPES AUTOMATIQUES 3A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 171.900 euros:
Siège social: EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie
RCS GRENOBLE 319 995 148

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA
ORDINAIRE**

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GRIFFE le :

Le 15 janvier 2011

A 10 heures

Au siège social

18 MARS 2011

Sous le N° **2636**

Les associés de la Société par Actions simplifiée au capital de 171.900 Euros, se sont réunis en assemblée Générale, sur convocation du président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Sont présents:

*-Monsieur Georges POMMIER
Propriétaire de 1566,20 actions*

*-Monsieur Daniel BOUCAUD
Propriétaire de 343,80 actions*

Tous les associés étant présents,

L'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Georges POMMIER en sa qualité de président.

Le président rappelle l'ordre du jour:

1/Agrément de la cession à titre gratuit de 594 actions détenues par Monsieur Georges POMMIER au profit de

*Mademoiselle Laure Elise Virginie Anna POMMIER, formatrice en produits cosmétiques, demeurant à SEREZIN-DE-LA-TOUR (38300) route de Bourgoin,
Née à ECHIROLLES (38130) le 1er janvier 1979,
Célibataire.*

*Mademoiselle Julianne Peggy Sarah POMMIER, vétérinaire, demeurant à LYON
8ÈME ARRONDISSEMENT (69008) Clinique Mermoz ,
Née à LA TRONCHE (38700) le 7 juillet 1982,
Célibataire.*



*Monsieur Jérémy An Clément POMMIER, lycéen, demeurant à CROLLES (38920)
1606 Avenue Joliot-Curie,
Né à HO CHI MINH VILLE (VIETNAM) le 25 juillet 1995,
Célibataire.*

*Ainsi qu'il sera constaté aux termes d'un acte donation-partage à recevoir par Maître
Marc DUBOIS, Notaire à VILLARD BONNOT.*

Les actions données seront fiscalement évaluées à 681 Euros/l'actions

2/ Modification des statuts en date, suite à la régularisation de ladite donation, soit

« Répartition initiale des parts

CAPITAL

*Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF
CENTS EUROS (171.900 Euros) divisé en MILLE NEUF CENT DIX (1910) actions de
QUATRE VINGT DIX EUROS (90 Euros) chacune entièrement libérées, de même catégories
et réparties entre les actionnaires de la manière suivante :*

*Monsieur Georges POMMIER, propriétaire de MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX
VIRGULE VINGT ACTIONS (1566,20 actions)*

*Monsieur Daniel BOUCAUD, propriétaire de TROIS CENT QUARANTE TROIS
VIRGULE QUATRE VINGT ACTIONS (343,80 actions)*

Nouvelle répartition des parts

CAPITAL

*Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF
CENTS EUROS (171.900 Euros) divisé en MILLE NEUF CENT DIX (1910) actions de
QUATRE VINGT DIX EUROS (90 Euros) chacune entièrement libérées, de même catégories
et réparties entre les actionnaires de la manière suivante :*

*Monsieur Georges POMMIER, propriétaire de NEUF CENT SOIXANTE DOUZE
VIRGULE VINGT ACTIONS (972,20 actions)*

*Mademoiselle Laure POMMIER, propriétaire de CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
ACTIONS (198 actions)*

*Mademoiselle Julianne POMMIER, propriétaire de CENT QUATRE VINGT DIX
HUIT ACTIONS (198 actions)*

*Monsieur Jérémy POMMIER, propriétaire de CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
ACTIONS (198 actions)*

*Monsieur Daniel BOUCAUD, propriétaire de TROIS CENT QUARANTE TROIS
VIRGULE QUATRE VINGT ACTIONS (343,80 actions)*



PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés donne son agrément à la cession des actions appartenant à Monsieur Georges POMMIER

Au profit de Mademoiselle Laure POMMIER, 198 actions

Au profit de Mademoiselle Julianne POMMIER 198 actions

Au profit de Monsieur Jérémie POMMIER 198 actions

Ainsi qu'il sera constaté aux termes d'un acte de donation-partage à recevoir par Maître Marc DUBOIS, Notaire à VILLARD BONNOT.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne son accord à la modification des statuts ainsi qu'il a été dit ci-avant, suite à la régularisation de ladite donation,

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, LA SEANCE EST LEVEE à 11 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

*Pour Copie Conforme
Le Président*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Pommier', written over a horizontal line.